

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	27 (1939)
<b>Heft:</b>	550
<b>Artikel:</b>	Les femmes et la Société des Nations : la XXVe Conférence internationale du travail : (Genève, 8-28 juin 1939)
<b>Autor:</b>	Schmidt, Dora
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-263436">https://doi.org/10.5169/seals-263436</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tables talents; la culture, l'esprit d'au propos, une grande spontanéité, un intérêt toujours en éveil, de la compréhension, et un riche vocabulaire.

Sa culture, son expérience, elle les devait aux cours suivis à la Faculté des Lettres de Lausanne, à ses années d'enseignement aux écoles secondaires de Morges et de Rolle, à son travail personnel et incessant. Fixée à Lausanne dès 1918, elle fut mener de front l'éducation de ses trois enfants, l'enseignement privé, tout en s'intéressant à beaucoup de choses, notamment au suffrage féminin.

Nature idéale, passionnée, championne de toutes les nobles causes, épaise de justice, Mme Pache devait être une suffragiste militante. Par la plume, qu'elle avait facile, par la parole, — c'était une excellente conférencière, qui trouvait toujours le mot juste et était naturellement élégante — par l'action aussi, — elle fut longtemps secrétaire de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin et présida la section de Lausanne de ce groupement — elle travailla à l'avancement des revendications féministes avec un courage et une franchise qui lui valurent l'initiative de ceux qui la connaissaient mal et à qui déplaissaient les défauts de ses qualités. Car Mme Pache était la franchise même; ce qu'elle avait à dire, elle le disait directement et sans vaines circonlocutions. C'est une rareté dans ce canton où l'on est volontiers « mitou », où l'on a peur de se compromettre, et où l'on baptise agressivité ce qui est simplement le courage de son opinion.

Depuis six ans, la vie, qui lui fut dure moralement et matériellement, ne lui épargna aucun chagrin, aucun souci, aucun crève-cœur, paraissait lui sourire. Elle travaillait fort, certes, mais avec joie. Ses chroniques hebdomadaires de la *Feuille d'Avis de Lausanne*, ses articles dans une demi-douzaine de périodiques romands lui valaient une correspondance considérable; lecteurs et lectrices lui disaient leurs soucis, leurs peines, lui demandaient conseil. Son grand cœur, son expérience, ses qualités maternelles lui permettaient d'être secourable à chacun. C'est alors que dans la joie d'écrire, le mal la saisit. Elle lutta, se fit opérer, eut un court répit, vit le mal revenir, et sans cesser de travailler, le subit, souffrant le martyre, sans jamais se plaindre. Le seul mot qui lui échappa fut celui-ci: « Dire que demain, ce sera la même chose ». Le soleil, les petites fleurs du jardin et le sourire inaltérable de sa cadette aidant, elle trouvait encore la vie belle. Admirable leçon de courage et d'optimisme! Et pourtant, elle gravissait le calvaire des durs renoncements comme elle le dit tout simplement dans un article.

Pour adoucir ses souffrances, tous les analgésiques furent employés, qui paralysent la douleur et aussi la pensée. Pour continuer d'écrire, car il fallait gagner son pain, elle fit preuve d'une énergie surhumaine, d'une volonté qui stupéfiait les médecins, dictant son « papier » entre deux somnolences, s'y reprenant à plusieurs fois. Deux jours avant de sombrer dans le coma, elle dicta encore deux articles, au prix de quelques souffrances, de quelle énergie! On chante l'héroïsme des champs de bataille. Il est un autre héroïsme, plus difficile parce qu'il ne naît pas dans une exaltation passagère, mais qui est quotidien et volontaire. C'est le souvenir de cet héroïsme que laisse Mme Pache, avec l'exemple d'une vie de travail, de souffrances et d'amour.

S. B.

## Autour de l'Exposition nationale de Zurich

*Du Schweizerfrau (Femme suisse, Tu donna svizera, Donna svizzera).* Une brochure éditée par les Associations féminines suisses en souvenir du Pavillon de la Femme suisse à l'Exposition nationale. Nombreuses illustrations et photos. Prix: à l'Office suisse des Professions féminines, 9, Zollikerstrasse, Zurich: 1 fr. l'ex., 80 ct. à partir d'une commande de 25 exemplaires. En vente à la librairie de l'Exposition: 1 fr. 20 l'exemplaire.

C'est avec un vrai plaisir que, dans l'abondance des publications, imprimés, journaux, etc. entassés sur les tables de la rédaction du *Mouvement*, nous avons trouvé cette brochure, sortie de presse au début de l'été, et que seule l'interruption de la parution de notre journal pendant les vacances nous a empêchées de signaler plus vite à nos lecteurs.

Avec un vrai plaisir, disons-nous. D'abord parce qu'elle est l'œuvre, au même titre que le Pavillon de la Femme, de nos Sociétés féminines suisses et parce que, de ce fait, elle nous appartient. Ensuite parce que nous savons toutes les peines qu'elle a coûtées à sa vaillante rédactrice, Mme Elisabeth Thommen, et que nous sommes heureuses de voir comment, en dépit d'innombrables difficultés, celle-ci a obtenu un résultat qui lui fait honneur. Et enfin, tout simplement, parce que cette brochure est très bien.

Oh! certes, des esprits chagrins pourraient critiquer la proportion un peu trop prédominante de la langue allemande sur nos trois autres langues nationales, et relever que, à côté de l'effort accomplit pour que, soit l'italien, soit le romanche soient représentés, le français est bien un



## LE BUREAU TEMPORAIRE DE GENÈVE DE l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes sera ouvert dès le 4 septembre 17, rue Töpffer

Téléphone 5.31.68

Renseignements. — Adresses. — Journaux féministes. — Organisation de réunions familiaires, de causeries, de conférences, etc., sur des questions internationales d'intérêt féministe.



## Les femmes et la Société des Nations

### La XXV<sup>e</sup> Conférence Internationale du Travail

(Genève, 8-28 juin 1939)

Onze femmes seulement — dont un précédent numéro du *Mouvement* a publié la liste — sur 339 délégués et conseillers techniques, ont participé à cette Conférence; et pour la deuxième fois l'absence de Mme Kerstin Hesselgren, ancienne inspectrice du travail, s'est fait sentir, la personne aimable, conciliante et pourtant très ferme de cette femme, membre depuis 1923 de la délégation suédoise, ayant toujours exercé une influence heureuse, sur les débats. C'est ce qu'a très bien relevé dans son discours d'ouverture M. Schultness, ancien conseiller fédéral, élu cette année président de la Conférence.

Cette faible participation féminine peut être en quelque sorte motivée par le fait qu'aucun sujet touchant spécialement les femmes ne figurait à l'ordre du jour.<sup>1</sup> Cependant, la résolution suivante concernant le travail féminin fut présentée par MM. Jouhaux (France) et Kupers (Pays-Bas), tous deux délégués ouvriers, et si son texte n'est pas entièrement satisfaisant à tous les regards, on peut cependant se féliciter de ce qu'il a été accepté à l'unanimité et sans opposition:

<sup>1</sup> Il faut mentionner ici que le groupement nouvellement formé du *World Woman's Party* (Parti mondial féminin) qui dirige Miss Alice Paul (Etats-Unis), avec quelques autres organisations féminines de même tendance ont obtenu une audience du Président de la Conférence et du Directeur du B. I. T. Au cours de cette audience, les revendications suivantes furent formulées: transformation de la constitution de l'Organisation Internationale du Travail, de façon que le principe de l'égalité entre hommes et femmes soit réalisé (mesure opposée à la législation protectrice du travail de la femme, et s'inspirant directement de la politique de l'*Open Door*), et introduction d'une disposition selon laquelle les femmes auraient les mêmes droits que les hommes dans les déléguations (disposition qui existe déjà virtuellement, puisque rien dans la constitution de l'O. I. T. n'empêche un pays de composer uniquement sa délégation de femmes s'il le juge bon).

### TRAVAIL FÉMININ

« Vu qu'on ne peut encore dire qu'une solution satisfaisante ait été trouvée au problème de l'égalité pour la femme dans la vie industrielle et publique, et qu'il reste encore beaucoup à faire avant le moment où la femme aura l'égalité de droits avec l'homme, la Conférence internationale du travail reconnaît qu'une des tâches du Bureau international du travail est d'améliorer la situation des travailleuses dans le monde ;

« La Conférence note avec satisfaction les faits exposés dans le rapport du Bureau international du travail sous le titre *Le statut légal des travailleuses* et concernant l'amélioration des conditions d'emploi de la femme, particulièrement au point de vue de la protection de la maternité; elle apprécie les efforts faits par l'Organisation internationale du travail dans cette voie. Bien que reconnaissant la grande valeur des lois protectrices interdisant, pour la femme, le travail de nuit ainsi que tout travail dangereux ou malsain, la Conférence souligne toutefois qu'il est de la plus haute importance que la législation sauvegarde également la santé de tout travailleur;

« Reconnaissant l'importance du principe de l'égalité des salaires, la Conférence demande que le Bureau international du travail complète aussi vite que possible son enquête concernant les méthodes pratiquées actuellement de façon à permettre au Conseil d'administration d'en tirer les conclusions suivantes :

On constate en lisant ce texte que cette résolution met fortement l'accent sur la protection des ouvrières et d'autre part, et ainsi que l'explique Mme Dora Schmidt (Suisse) en séance plénière, qu'elle ne mentionne pas la revendication si importante du libre accès des femmes aux professions ni leur droit au travail, et que, même en proclamant le principe de l'égalité de salaires pour l'égalité de travail, elle n'apporte pas une solution définitive au problème du salaire féminin. D'après Mme Schmidt, en effet, on ne trouve pas très fréquemment en Suisse de rétribution égale pour un travail égal, alors que, dans l'économie privée, c'est à la femme qu'échoient toujours les besognes les plus ingrates et les plus mal payées.

A côté de cette résolution, qui touche les femmes de près, il faut mentionner encore comme résultats auxquels a abouti la Conférence que deux Conventions et une Recommandation concernant la réglementation des contrats de travail des travailleurs indigènes ont été adoptées. Rappelons à ce propos que, l'an dernier, une discussion très vive s'était engagée au sujet des femmes indigènes: cette année, le B. I. T. s'est inspiré de très près de la conception de la délégation gouvernementale anglaise, celle-ci défendant le point de vue que, si dans certaines régions, l'interdiction de ces contrats écrits pour les femmes pouvait être utile, dans d'autres territoires où le développement social est plus avancé, pareille mesure peut porter atteinte à la liberté de travail de la

femme, et que, par conséquent, il était préférable que le règlement de ces questions soit laissé à chaque pays.

La Commission s'occupant de la question de l'enseignement technique et de l'apprentissage, avait désigné comme rapporteur Mrs. Clara Beyer (Etats-Unis), qui fit preuve dans ces fonctions d'une rare maîtrise. Les dispositions que comportait l'une des recommandations élaborées par cette Commission ne font aucune différence entre les sexes, alors qu'un article de l'autre recommandation concernant l'enseignement ménager souleva une très vive discussion. Tandis que la Suisse, qui distingue soigneusement l'enseignement professionnel de l'enseignement ménager soutenait le point de vue que ce dernier devait avoir sa place à part, un grand nombre de gouvernements avaient répondu au questionnaire du B. I. T. qu'il leur paraissait désirable que l'enseignement ménager fût compris dans l'enseignement professionnel, soit pour les jeunes filles seulement, soit pour les jeunes gens des deux sexes. L'expérience prouve en effet qu'il est avantageux pour le revenu familial que mari et femme possèdent des connaissances ménagères, et qu'en ces temps de chômage surtout, l'homme peut tout spécialement les mettre à profit, alors que souvent c'est la femme qui, travaillant au dehors, fait vivre la famille. Finalement le texte suivant fut adopté, qui représente un compromis, et qui ne semble guère devoir convenir à des pays possédant un système scolaire analogue au nôtre et parvenus à notre stade de développement:

Les programmes devraient comprendre des cours d'enseignement ménager que les jeunes travailleurs auraient, selon les circonstances, soit l'obligation, soit la faculté de fréquenter.

En tout la Conférence a voté quatre Conventions internationales et dix Recommandations, dans le détail desquelles il est impossible d'entrer ici. Mentionnons toutefois qu'aussi bien dans les dispositions concernant le travail des indigènes que dans celles touchant aux travailleurs migrants, des mesures ont été prévues pour la protection de la famille que, comme femmes, nous ne pouvons que saluer chaleureusement.

(Résumé libre des articles de Mme Dora Schmidt, publiés par le Schw. Frauensblatt).

## Pour les réfugiés

### Un appel de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Ainsi que le savent les lecteurs de ce journal, un petit groupe de réfugiés, parmi les centaines de mille chassés de leur foyer, a trouvé un asile dans notre pays. Ils ne sont pas nombreux et leur séjour ne sera pas de longue durée. Ils attendent, chez nous, du pouvoir se rendre dans un des pays d'outre-mer qui leur offre un asile, à condition cependant qu'ils certifient pouvoir disposer d'une certaine somme d'argent leur permettant de vivre quelque temps. Cette garantie, en plus des frais du voyage, représente une somme considérable. Nous ne devons pas, pour cette raison-là, laisser passer l'occasion qui est donnée à ces malheureux de se refaire une existence. Nous vous prions à nouveau et instantanément de contribuer à notre collecte en faveur des réfugiés, qui entrepris en septembre 1938 nous a permis



„Les quatorze métiers de la ménagère“, découpures de Lilly Streiff au Pavillon de la



Femme à l'Exposition, reproduites dans la

peu mis à la portion congrue, avec, en plus de quelques très beaux vers d'Antoinette Nussbaumer, seulement 3 articles, l'un dû à la plume de notre rédactrice en chef, Emilie Ouard, sur le mouvement féministe en Suisse romande, l'autre signé de notre collaboratrice, Mme Marianne Gagnibin (Neuchâtel) sur l'utilité d'une collaboration plus étroite entre les femmes suisses, et le troisième, de Mme Marg. Maire (Genève), qui évoque le rôle de la femme universitaire en Suisse. Mais les textes allemands ne sont ni lourds ni abstraits, et grâce au savoir-faire de la rédactrice se lisent avec facilité et plaisir, coupés qu'ils sont de sous-titres frappants, d'illustrations suggestives, d'interjections même qui accrochent l'œil au passage comme celle-ci par exemple (je traduis): *Contribuables? Oui. — Droit d'être consultées? Non. — Qu'en dis-tu, toi, citoyen suisse, qui veux être équitable?*... Car cette brochure — et c'est un autre grand mérite à nos yeux, est nettement suffragiste. Elle interpelle la femme suisse pour lui demander, et puisque son ménage, la vie toute proche de sa commune l'intéressent, si son pays ne lui tient pas aussi à cœur, et si elle trouve que, du moment que l'homme et la femme décident ensemble de la direction du foyer, l'homme seul doit décider de la marche du ménage communal ou cantonal? si la femme ne devrait pas mettre aussi sa fierté à prendre sa part des devoirs

que la démocratie suisse impose aux citoyens? Elle reproduit les amusantes figurines, dont un précédent article a parlé, des petites femmes qui courent payer leurs impôts — et la porte s'ouvre, puis voter — et la porte leur claque au nez; <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Un collaborateur antisuffragiste de la Tribune de Genève, mais que l'esprit d'équité force à reconnaître l'injustice et l'illogisme de cette situation, ne trouve, pour y remédier, rien de mieux à proposer, au lieu de donner le droit de vote des femmes, que de les exonérer de l'impôt!... Que n'a-t-il consulté nos grands argentiers avant de lancer cette suggestion, pour se rendre compte de la perte sévère qui en résulterait pour les finances publiques!